



**Direction Générale**  
Pôle Espaces publics et culture  
Pôle Sécurité

## Vidéo protection des bâtiments et espaces publics de Tarbes

### **Rappel :**

C'est en 2007 et 2008 qu'une étude, réalisée par le Cabinet Icade Suretis, a démontré l'opportunité et la nécessité de l'installation d'un système de vidéo protection dans certains secteurs de la ville de Tarbes. Dans le même temps, l'Institut IFOP avait recueilli l'opinion des citoyens sur l'éventualité d'une mise en place d'un tel système ; le résultat fût de 70% d'avis favorables.

La décision a donc été prise par la municipalité de s'engager sur un projet d'installation.

### **Le projet :**

L'étude d'opportunité préconisait l'installation d'une majeure partie de caméras sur le secteur Centre-ville, allant de la place de Verdun à la place du Foirail.

En Août 2009, après la présentation de son projet auprès de la commission préfectorale, le projet de périmètres vidéo-protégés proposé par la ville, ainsi que l'architecture et le fonctionnement du système étaient validés .

La ville a donc procédé à un Appel d'offre pour l'installation de 33 caméras. La proposition du groupement de sociétés Nextiraone et Sogetrel a été retenue.

Devenant trop exigus, les anciens locaux du pôle sécurité ne pouvaient permettre l'accueil du système ni un fonctionnement optimal, c'est pourquoi le projet s'est doublé d'une restructuration du pôle sécurité.

### **Le résultat :**

Le nouveau pôle sécurité, occupe désormais une importante partie du bâtiment situé au 1, rue André Fourcade.

Le Centre de Supervision Urbain (C.S.U) accueille, de 7h00 à 20h00 deux agents du pôle en charge de l'exploitation et du visionnage direct des caméras.

Ces agents reçoivent les appels destinés à la Police Municipale et sont chargés de transmettre les consignes aux équipes sur le terrain.

L'amplitude horaire de travail de la police municipale a également évolué puisque désormais, ils sont présents dans la ville du lundi au samedi de 6h30 à 20h00.

Pour permettre au service de fonctionner correctement, la ville a embauché 5 agents (environ 200 000 € /an de salaires).

Le C.S.U reçoit quant à lui les images de 16 caméras de vidéo protection, transportées dans un réseau de fibre optique dont la ville est propriétaire.

La construction de ce réseau de fibre représente un investissement de 69 948.74 €.

Le marché d'installation de caméras représente un montant de 400 000 €.

La réfection des bâtiments destinés à accueillir la police municipale représente un investissement de 65 000 €.

L'Etat a participé, au travers de sa politique de développement des systèmes de vidéo protection, à hauteur de 50 % du montant H.T pour la construction du réseau fibre et le marché d'installation des caméras (190 850 €).

De même, l'Etat financera l'intégralité du déport d'images vers le commissariat de Police Nationale (80 000 €) et la moitié de l'investissement pour l'installation de caméras au parc des bois blancs (36 000 €).